République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 17 juin 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept juin, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 6	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Lisa CLARY, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 7	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Robert DEMOLIN par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 7	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART, Rémy MONET
Contre : 0	**Absent(e)s:** Corentin CAPELIER
Abstentions : 0	**Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET

Objet: Subventions au Comité des Fêtes " Les Festejaires "

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'en raison de la sécheresse de ces dernières années les communes rurales sont de plus en plus nombreuses à renoncer au feu d'artifice estival. Certaines les reportent à l'automne voire au 31 décembre.
Pour le Comité des Fêtes « les Festejaires » et tous les élus, le feu d'artifice financé par la commune était apprécié du public.

En l'absence, l'association a fait parvenir un devis de 1000 euros pour la venue d'un groupe.

Le Conseil municipal suit l'avis de la Commission générale en rappelant qu'elle ne souhaite pas financer directement des compagnies.

A charge aux associations de gérer comme elles l'entendent l'argent issu des subventions ou de leurs adhérents.

Il est proposé d'attribuer pour la 1ere fois une subvention de 800 euros à l'association « les Festejaires ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
- adopte la subvention mentionnée ci-dessus pour l'association "les Festejaires ".
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 26/06/2023

et publié ou notifié
le 26/06/2023

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 26/06/2023
048-214800195-20230617-DE_108_2023-DE